

Entreprises durables: cadre légal ESG, certifications et labels, gouvernance et responsabilités

module de base

18 juin 2024 (Lausanne, journée entière)

Public visé

- Membres de conseils d'administration
- Responsables de services juridiques
- Avocats
- Auditeurs externes et internes
- Responsables de la durabilité en entreprise (CSO/CIO)

Contenu

- Acquérir une bonne compréhension de la réglementation ESG en place en Suisse et en Europe
- Saisir les enjeux de la durabilité pour les conseils d'administration et la direction générale (stratégie, responsabilité, devoirs de diligence)
- Structurer l'entreprise de manière à ancrer une stratégie de durabilité
- Revue des labels de certification existants et leur (in-)utilité

Conditions-cadres

Pas de prérequis demandé

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Le cadre juridique applicable aux sociétés suisses
- Les responsabilités incombant aux dirigeants de l'entreprise
- Les meilleures pratiques en matière de gouvernance
- Les différences entre les certifications envisageables

Vous saurez

- Décider, en tant que membre d'un conseil d'administration, de la stratégie à mettre en place, et des mesures à adopter pour limiter sa responsabilité
- Conseiller une direction générale sur les processus opérationnels d'une certification en matière de durabilité et ESG
- Structurer une entreprise et son actionariat pour ancrer la durabilité et la valoriser auprès des parties prenantes

Responsables du séminaire et conférenciers

Michel Jaccard, associé chez id est avocats, Docteur en droit, LL.M.'97 Columbia Law School, également admis au barreau de New York

Caroline Dumas, expert-comptable diplômée, fondatrice Rouge-Kaki, membre ESS

Conférenciers

Baptiste Fabrié, Consultant RSE chez Rouge-Kaki

Giulia Neri-Castracane, professeure à l'Université de Genève, Département de droit commercial - Faculté de droit

Véronique Pipoz, membre de l'équipe de direction Berney Associés SA

Anh-Thu Thai, avocate, id est avocats Sàrl, Lausanne

Date

18.06.2024 journée entière

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire (hors TVA)

CHF 730.- non-membre
CHF 640.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

Sont compris

- toute la documentation (version numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTSuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTSuisse SA après le séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.30–09.00	Café d'accueil	
09.00–09.15	Introduction	Caroline Daumas Michel Jaccard
09.15–10.00	Le cadre réglementaire applicable en matière d'ESG et de durabilité en Suisse et en Europe	Anh-Thu Thai
10.00–11.00	Un nouveau cadre juridique pour les entreprises durables?	Giulia Neri-Castracane
11.00–11.30	Pause-café	
11.30–12.15	Qui s'occupe de quoi? Le rôle et la responsabilité du conseil d'administration, de la direction générale et des actionnaires dans le domaine de la durabilité	Michel Jaccard
12.15–13.45	Repas de midi	
13.45–14.45	Le Rôle Clé des Comptabilités Environnementales et Extra-Financières dans la Stratégie ESG	Caroline Daumas
14.45–15.30	Retour d'expérience: quelle démarche mettre en place pour les certifications et labels ESG?	Véronique Pipoz Membre de l'équipe de direction Berney Associés SA
15.30–16.00	Pause-café	
16.00–17.00	Stratégie et prise de décision ESG: atelier de mise en situation	Michel Jaccard Anh-Thu Thai Baptiste Fabrié
17.00–17.15	Conclusion	Caroline Daumas

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.